

tant de périodes réparties selon la loi que l'on pourrait élaborer.

De cette façon, nous éliminerions la plus grande partie des dépenses électorales. Donc, nous n'aurions plus besoin de caisses électorales et, par conséquent, nous donnerions plus de démocratie, plus de liberté au peuple. J'estime que cela est très simple, et j'espère que le ministre prendra en très sérieuse considération ces suggestions non seulement en ce qui a trait à la télévision, à la radio, mais aussi, en ce qui a trait aux journaux.

Au cours d'une campagne électorale, il serait tout à fait normal que tous les journaux puissent accorder tant d'espace aux partis politiques. Il s'agit d'un service normal qu'ils doivent rendre. Je me demande pourquoi il faudrait les rémunérer pour cela, s'ils doivent être remboursés pour quelque chose.

Lorsque les journalistes rapportent des nouvelles sensationnelles, lorsqu'ils courent après les «scoops», comme on dit, pour obtenir des nouvelles,—et il y en a des belles—la plupart du temps, ils ne sont pas payés. On ne paie pas pour faire publier les nouvelles. Durant une campagne électorale, il serait tout à fait normal que les journaux informent leurs lecteurs sur tous les candidats, sur tous les partis politiques. On n'a pas besoin de payer cela; on n'a qu'à l'ordonner par une loi. Nous éliminerions, encore une fois, une bonne partie des dépenses, de sorte, monsieur le président, que si la Direction des élections payait les représentants des bureaux de scrutin, si le CRTC ordonnait à tous les postes de radio et de télévision que tant de temps d'antenne soit réparti équitablement entre chacun des partis politiques, nous n'aurions plus besoin de faire payer cela par les caisses électorales.

Si on faisait la même chose en ce qui a trait aux journaux, il ne resterait qu'une infime partie et, à ce moment-là, on n'aurait même pas besoin de demander aux contribuables canadiens de rembourser. Quant aux dépenses qui resteraient, leur paiement serait laissé à chacun selon son bon vouloir, en les limitant. On pourrait les limiter; le reste ne devrait pas être de plus de \$2,000 ou de \$3,000 et on devrait le rembourser au niveau des bureaux de scrutin, car, monsieur le président, je tiens à noter ici qu'il serait beaucoup plus logique et beaucoup plus équitable, surtout si l'on fait une distinction entre une circonscription rurale et une circonscription urbaine, que le remboursement des dépenses soit fait selon les bureaux de scrutin, et non pas selon le nombre d'électeurs.

Monsieur le président, j'aurais d'autres remarques à faire et, afin de pouvoir continuer à les faire demain, je voudrais vous signaler qu'il est 10 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

Ajournement

LES PÊCHES—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES PÊCHEURS

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je soulève, pour la dernière fois je l'espère, la question de l'indemnisation des pêcheurs de saumon qui ont perdu leur gagne-pain suite aux mesures prises par le gouvernement il y a plus d'un an. Je dois dire que je suis très heureux de voir que le ministre des Pêches (M. Davis) est présent. Malgré toutes les critiques que nous avons pu lui adresser au sujet de son travail à la direction des Pêches de son ministère, je dois vraiment lui reconnaître le mérite, quelle que soit sa réponse ce soir, d'une participation assidue à ce spectacle de fin de soirée chaque fois que j'ai soulevé la question. C'est là une bonne leçon que certains de ses collègues devraient retenir.

La question que je soulève ce soir fait suite à une question que j'ai posée le 13 juin où je faisais état du nombre de réclamations déposées. Je veux vraiment être bref; je n'entrerai donc pas dans les détails. Je veux seulement rappeler que c'est la quatrième fois que je soulève la question et je sais que d'autres députés du Nouveau-Brunswick ont fait de même.

Je sais qu'un bref discours s'impose; il a donc été décidé, dans la grande sagesse de la Direction des pêches du ministère des Pêches, que les réserves de saumon de la région atlantique du Canada étaient en voie d'épuisement, que des mesures draconiennes étaient nécessaires et que la pêche au saumon serait interdite pendant cinq ans dans les principales rivières où remonte le saumon, surtout au Nouveau-Brunswick.

● (2200)

Je sais que les pêcheurs de saumon n'étaient coupables de rien. Ils ne pratiquent pas de pêche excessive. Ils n'ont certainement pas causé la pollution des rivières. Mais ils en ont souffert. On leur a promis dans des déclarations faites par des ministres et d'autres personnes, qu'on compenserait généreusement cette perte de revenu.

La période qui a suivi en a été une d'épreuves, de rapports erronés et de malentendus. J'espère que le ministre a appris à se méfier de certains des conseils que lui donnent ses fonctionnaires. Je ne veux pas me disputer avec lui ce soir. Je veux plutôt agir en homme politique et lui lancer un appel ultime pour qu'il accorde un traitement généreux aux pêcheurs qui restent. Peut-être cet appel étayera-t-il la cause qu'il devra peut-être plaider lorsqu'il se présentera devant le Conseil du Trésor pour obtenir les fonds nécessaires.

Le ministre a nommé M. Neil Lewis, auparavant du Conseil de recherches sur les pêches, qui est originaire des Maritimes et qui a une vaste expérience de ces questions, pour étudier la situation. Il s'est rendu sur place. Il a même subi une crise cardiaque en tâchant de rencontrer les pêcheurs des rivières Miramichi et Saint-Jean. Il a maintenant présenté ses recommandations sur les réclamations finales. ce fut un effort loyal de sa part. Je sais qu'il s'est entretenu privément pendant au moins une heure avec des pêcheurs qui étaient venus le voir, et je suis persuadé que tout ce qu'il a recommandé est dans l'intérêt des pêcheurs et du ministère.

Le ministre a manifesté de l'intérêt pour la situation. Je ne parlerai pas des autres problèmes qu'il a rencontrés dans les Maritimes. Je me contenterai de lui faire cet appel de dernière extrémité. Je n'essaie pas de lui mettre le couteau sur la gorge. Je sais que les paiements sont peut-être sur le point de leur parvenir. J'espère qu'on se sera